



## BLAINVILLE EMPLOI



### **BLAINVILLE : une ville inspirante, des gens passionnés!**

La Ville de Blainville représente un employeur de choix. Résolument tournée vers l'avenir, Blainville est reconnue pour son dynamisme, ses projets novateurs et la diversité des services qu'elle offre à la population. Plus de 450 employés et 250 étudiants travaillent à la ville, et ce, dans divers domaines de carrière.

**Vous souhaitez joindre une municipalité inspirante? Bienvenue à Blainville!**

### **COORDONNATEUR(TRICE)-PARCS ET ESPACES VERTS ET ÉVÈNEMENTS DE FIN DE SEMAINE**

Référence : **J0216-0321**

#### **Description**

Sous l'autorité du contremaître - Parcs et espaces verts, au Service des travaux publics, le mandat du coordonnateur (trice) consiste à agir comme personne-ressource auprès des organismes du milieu et des bénévoles. Il est responsable de la planification du transport des ressources matérielles et du soutien logistique aux activités de fin de semaine. Il s'assure de la disponibilité, de la mise en place, de la bonne condition et de la bonne utilisation des installations de loisirs, du matériel et de l'équipement mis à la disposition des utilisateurs. Il coordonne le travail des employés sous sa responsabilité et assure une collaboration avec le Service des loisirs. Il est responsable de la propreté et de la sécurité dans les parcs de la Ville.

#### **Exigences**

Diplôme d'études collégiales (DEC) dans un domaine approprié. Minimum de deux ans d'expérience en coordination d'activités et en gestion de personnel. Une expérience dans le milieu municipal sera considérée un atout. Connaissance des logiciels de la famille Microsoft Office : Word, Excel et Outlook. Posséder un permis de conduire classe 5. Détenir la carte de cours Sécurité générale sur les chantiers de construction est également un atout.

#### **Conditions de travail**

Poste-cadre saisonnier.

#### **Période et horaire:**

Avril à octobre 2016. Horaire de jour (7hre à 17hre), du jeudi à midi au lundi à midi

### **Pour postuler**

Consultez la section *Blainville Emploi*, sur le site Internet de la Ville de Blainville et postulez en ligne au plus tard le **27 février 2016**.

[emplois.ville.blainville.qc.ca](http://emplois.ville.blainville.qc.ca)

Seules les candidatures reçues en ligne via la section *Blainville Emploi* du site Internet seront considérées. La Ville de Blainville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et les candidatures des membres des groupes visés sont encouragées.